

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° I-1622

présenté par  
M. Pradié

-----

**ARTICLE 24**

Supprimer l'alinéa 11.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le ministre de l'Économie Bruno Le Maire annonce une réduction de 100 millions d'euros des crédits alloués au réseau des chambres de commerce et d'industrie (CCI) pour 2021.

Les Chambres de Commerce et d'Industrie sont indispensables à l'économie de nos territoires ruraux. Elles jouent un rôle essentiel d'accompagnement auprès de nos TPE et PME en ces temps de crise sanitaire, sociale et économique.

De plus, cette baisse de plafond de ressources pour les CCI entrainera de lourdes conséquences sociales avec un plan de départs important pour le personnel.

Pour rappel, depuis 2017, les ressources affectées aux CCI ont déjà été amputés de 350 millions d'euros. Il convient donc de maintenir les crédits qui leur sont affectés.

L'objet de cet amendement vise donc à supprimer l'alinéa 11.